



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h24**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

FINANCES

DL.19.035 - Prise en charge de frais d'obsèques de M. PERRICHON Jean

Christian DUMAS expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose de par son actuel article L.2213-7 que le Maire pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223-27 du CGCT).

Considérant le décès de Monsieur Jean PERRICHON, né le 18 mars 1945 à Cravant (Loiret) et décédé le 9 janvier 2019 à Ingré (Loiret).

Considérant l'existence d'ayants droits à l'encontre desquels la commune a la possibilité de se retourner,
Vu la situation financière de l'intéressé,

Vu la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Vu le devis établi par la société de Pompes Funèbres Million Marais – 103 route Nationale 20 45770 SARAN pour un montant de 1274,00 € (le plus favorable) lors de la consultation et après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 6 mai 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter la prise en charge des frais d'obsèques de M. Jean PERRICHON, décédé le 9 janvier 2019 à Ingré pour un montant de 1274,00 € TTC (facture Pompes Funèbres MILLION MARAIS – N° CRS02602) se composant comme suit :

Fournitures et Services T.T.C.	Prestations courantes TTC
<u>Remises</u> AGE - Remise Services Funéraires Exceptionnelles remise sur corbillard porteur démarche et croix de remarque	-950,00 €
Préparation et organisation des obsèques	
<u>Organisation des obsèques</u>	69,00 €
<u>Soins somatiques</u>	199,00 €

Frais admission en chambre funéraire	89,00 €
Vacations de police * 1 Vacation de police (Mairie de la Chapelle Saint Mesmin - 2 Rue du Château - 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN)	20,00 €
Cercueil et accessoires	490,00 €
Cérémonie funéraire	109,00 €
4 Porteurs cérémonie (2 sites) en ZONE A	450,00 €
Inhumation - travaux de cimetière	138,00 €
Inhumation - creusement	660,00 €
Total	1274 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.


INGRE, le **21 MAI 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2019**

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le :

28 MAI 2019

Le Maire

 Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-035

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T15-48-23.00 (MI217172851)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DL-19-035-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Prise en charge de frais d'obsèques de M. PERRICHON Jean

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires
7.6.3. Autres contributions.

Acte : DL.19.035-FIN-prise en charge de frais d'obsèques de M. PERRICHON Jean.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:48

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:48

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 15:56